



Ligue francophone Belge de Tir à l'Arc

De la F.R.B.T.A, association sans but lucratif.

Renaix, le 14 mars 2013.

PV du CA du 06 mars 2013.

Ca tenu au Centre Namurois des Sports, avenue de Tobora à 5000 Namur (Salle réunion à coté de la buvette)
Corrigé le 12-04-2013 suivant les remarques reçues

Présents : Vandervelden Vincent, Francine Hanique, Erik De Bevere, Claudine Boxho, Bernard Florent, Philipe Estievenart, Philippe Prieels.
Marc Ronsse (Directeur technique), Léon Lejeune (Secrétaire administratif).

Excusés :

Absents :

Ouverture de séance : 19h30

ORDRE DU JOUR : PV = 8 pages

Accueil des membres du C.A. :

Le Président ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes. Il les remercie d'être tous présents pour cette première réunion du CA nouvellement élu.

1. Désignation de responsabilités aux administrateurs :

Le 23 février 2013, les administrateurs élus par l'Assemblée générale se sont réunis pour désigner :

- Vincent Vandervelden comme Président,
- Erik De Bevere comme Trésorier
- Francine Hanique comme Secrétaire générale.

Ce 06 mars 2013, le conseil d'administration désigne :

- Claudine Boxho responsable de l'Antidopage.
- Bernard Florent responsable de l'Arbitrage.
- Philippe Estievenart responsable de la Gestion sportive.
- Philippe Prieels responsable du Sponsoring.

Représentants de la LFBTA au sein de l'exécutif national (RBA) :

Selon l'article 12 des statuts de la RBA et l'article 8 des statuts de la LFBTA, la LFBTA doit acter dans un PV du Ca, la liste de ces représentants au sein de l'exécutif national.

Art 12 (RBA): l'asbl "Handboogliga" et l'asbl "Ligue Francophone Belge de Tir à l'Arc" désignent chacune deux administrateurs, élus par leur comité directeur et le directeur technique pour les représenter au sein de l'exécutif.

Art 8 (LFBTA): Conformément à l'art 12 des statuts de la RBA., le conseil d'administration désigne deux administrateurs qui siégeront au conseil d'administration de la F.R.B.T.A. aussi nommé « exécutif national ». Le DT (directeur technique) est invité à toutes les réunions de l'exécutif national.

La décision dressant la liste de ces représentants sera actée dans un PV du CA.

Le conseil d'administration, désigne à l'unanimité des présents, le Président Vincent Vandervelden, la Secrétaire générale Francine Hanique et le Directeur technique Marc Ronsse pour être leurs représentants au sein de l'exécutif national (RBA).

Le Président de la RBA, Monsieur Patrick Wiggeleer souhaite à l'avenir que les représentants des Ligues au sein de l'exécutif soient aux nombres de trois, les directeurs techniques étant toujours invités aux réunions. Veiller à ce que la décision de la RBA nous permette en temps utile, la modification statutaire nécessaire en LFBTA.

Responsable des règlements nationaux :

La Secrétaire générale informe le CA que le Président de la RBA souhaite que Monsieur Bernard Florent reçoive mandat pour gérer les règlements nationaux (rédaction, modifications, etc.).

Monsieur Bernard Florent étant d'accord d'assumer la fonction, le conseil d'administration, donne à l'unanimité des présents, son aval pour accéder à la demande du Président de la RBA. La décision au niveau de la RBA sera prise lors de la prochaine réunion de l'exécutif national.

Trésorier de la RBA :

Si aucun candidat à sa succession ne se présente, Monsieur Pierre-Jacques Lemaire accepte de tenir la comptabilité de la RBA pour une dernière année.

Depuis le présent CA, l'AG de la RBA s'est tenue (08 mars 2013). La décision suivante concernant la gestion comptable de la RBA, y a été prise :

- Monsieur Erik De Bevere (Trésorier LFBTA) endosse le titre de Trésorier RBA, il sera présent aux réunions de l'exécutif national.
- Monsieur Pierre-Jacques Lemaire réalise la comptabilité de la RBA.

2. . Secrétariat administratif :

En LFBTA, l'appel disciplinaire est confié à la Cour Belge d'Arbitrage pour le Sport (CBAS) :

04 mars 2013 : reçu de Monsieur Magotteaux (Attaché cabinet Ministre des sports) confirmation de la possibilité de faire appel au CBAS pour jury d'appel.

05 mars 2013 : reçu de Kevin Wégria (Juriste AISF) la copie du courriel envoyé le 01 mars 2013 par Madame Bidaine (AEPS) confirmant la possibilité de faire appel au CBAS pour jury d'appel.

Le vote modifiant les statuts est donc applicable.... le secrétariat peut préparer le dossier " ADEPS MARS" 2013 et le dossier "GREFFE DU TRIBUNAL" il peut également terminer la proposition de modification du R.O.I. pour permettre l'application de celui-ci dès parution de la modification statutaire au Moniteur Belge.

Formation 2010 brevets initiateurs (niveau 1) :

Quatre brevets avaient déjà été remis en 2012 à Madame Hanique et à Messieurs Delcominette, Louis et Royen.

Le 18 juillet 2010, le dossier qui clôturait la formation de niveau 1 (TA1 2010) pour les douze brevets d'initiateurs restant était envoyé à l'ADEPS.

Le Secrétaire administratif a reçu dix de ces douze brevet le 04 mars 2010. Ils seront envoyés aux contacts des clubs des archers concernés (Mesdames Alberty, Gelin, Noelmans, Rotella et Messieurs Beaujean, Debroux, Deveaux, Genin, Mercier et Stelsy).

Le Secrétariat a réclamé près de l'ADEPS, les deux brevets manquants destinés à Madame Billy et Monsieur Delvigne.

Contacts des Clubs :

La liste "contact" utilisée par le Secrétariat administratif et les administrateurs n'est plus fiable. Certaines adresses de personnes n'étant plus membres de la LFBTA, des adresses de plusieurs membres d'un même cercle et d'autres qui ne peuvent être attribuées formellement à une personne (exemple : fc680202@skynet.be) se trouvent dans la liste "contact". Afin d'assurer la fiabilité de la liste "contact" utilisée pour informer les cercles, le Secrétaire administratif demande l'autorisation au CA que soit de stricte application l'article 2.2.2 du R.O.I. de l'association : avoir une seule personne par club désignée "contact club".

Art 2.2.2 : La L.F.B.T.A. considérera comme interlocuteur privilégié d'un cercle agréé, le membre effectif désigné « contact club par l'organe de gestion de ce cercle de tir. Le « contact club » est tenu de rapporter à ses Membres toutes les informations reçues.

Le secrétariat souhaite :

- connaître l'adresse et les numéros de téléphone, de fax, et de portable de chaque contact club.
- que l'adresse courriel soit une adresse "lfbta.be" pour chaque club (exemples : gsr@lfe.be, huy@lfe.be, lie@lfbta.be, etc.).

Actuellement , 33 cercles sur les 68 que compte la ligue, ont une adresse "lfbta.be". L'utilisation d'une telle adresse par tous les clubs permet d'avoir la certitude qu'ils reçoivent tous les informations envoyées. A l'utilisation, une adresse "lfbta.be" peut être connectée à plusieurs membres du cercle.

Le conseil d'administration, approuve à l'unanimité des présents, la proposition du secrétaire administratif.

3. Secrétaire générale :

Revue "l'Archer" :

Les articles sont demandés pour le 10 mars au plus tard.

Lettre de Monsieur Mathieu Vandepoele :

Suite au conseil de la Secrétaire général reçu à la suite d'une question qu'il lui posait, Monsieur Mathieu Vandepoele postule pour la fonction d'entraîneur pour le haut niveau. Il a adressé une lettre de motivation au Conseil d'administration de la LFBTA.

Compte tenu de la décision prise le 12 octobre 2012 d'inviter Monsieur Simon de Wrangel à participer à l'encadrement de stages sous la direction du Directeur technique, le conseil d'administration ne peut pas faire moins pour Monsieur Mathieu Vandepoele. Il est entendu que son avenir au sein de l'équipe encadrant le haut niveau est conditionné à la qualité de ses prestations.

Le Directeur technique prendra contact avec Monsieur Mathieu Vandepoele pour l'informer de la décision prise par le Conseil d'administration à l'unanimité des présents.

Essai de Simon de Wrangel :

La Secrétaire générale fait remarquer que certains archers compound ne sont pas satisfaits de ses interventions . (Cette remarque était déjà formulée dans le PV du CA du 30/11/2012).

Monsieur Philippe Prieels confirme qu'elles laissent paraître des lacunes dans la connaissance de la discipline compound.

Le directeur technique rappelle que Philippe Estievenart a été comme l'impose le pouvoir subsidiant (voir Plan Programme), désigné par le Conseil d'administration "Responsable de projet de vie".

Il est donc important que tous problèmes qui concernent les Elites soient traités en priorité par lui. Et pour le permettre, il est temps d'adapter la communication sur le sujet à cette réalité .. plutôt que de présenter les doléances lors de CA, inviter les protestataires à contacter le responsable désigné pour régler les problèmes au niveau des élites serait plus efficace

Monsieur Simon de Wrangel pratique le yoga depuis de nombreuses années, ses compétences acquises par cette pratique pourraient être utilisées lors des stages ... approche de la gestion du stress ...

Le conseil d'administration propose au Directeur technique de réorienter Monsieur de Wrangel vers une fonction plus utile pour la cellule "Haut niveau".

Le secrétaire administratif rappelle que Monsieur Claudio Scubla (membre de FOA) a également proposé ses services pour aider les archers à gérer le stress.

Monsieur Scubla est directeur du Maharishi instituts of vedic science.

Catégories Pupilles Compound :

Actuellement, lors des Championnats de Belgique, seuls les catégories Pupille Dame Recurve et Pupille Homme Recurve sont présentes.

Cette situation est la conséquence d'une participation importante de Pupilles Recurve (surtout en HBL) à l'inverse des pupilles compound qui étaient peu voir pas du tout présents lors des championnats.

Devant le constat qu'aujourd'hui les catégories pupilles compound comptent plusieurs compétiteurs, il est temps de revoir la position de la RBA à leur sujet.

Le conseil d'administration, propose à l'unanimité des présents, que nos représentant au national demandent que soit acceptées les catégories pupilles compound lors des championnats de Belgique.

Prise en charge des communications téléphoniques du CA :

La Secrétaire générale s'interroge sur le montant de la rubrique "Téléphone, fax, internet" inscrit au bilan 2012 de l'association.

N'ayant personnellement jamais demandé d'indemnisation pour les communications données dans le cadre de sa fonction, elle n'apprécie pas que d'autres en reçoivent.

Le Président demande au Trésorier de vérifier les chiffres et souhaite qu'à l'avenir, les indemnités pour frais soient d'application pour tous ou pour personne.

[Permettez moi une remarque à ce propos](#) : pour éviter des dépenses inutiles, ne pas appliquer cette affirmation au pied de la lettre... ..

[exemple](#) : pour se rendre à une réunion, deux ou plusieurs administrateurs pratiquent le covoiturage, va-t-on pour respecter "les indemnités pour tous" rembourser les frais de déplacements à chaque administrateur?

4. Gestion de l'Arbitrage :

Défibrillateur -DEA (Décret du 25-10-2012) :

Les infrastructures sportives (installation immobilière destinée à la pratique sportive) de la Fédération Wallonie-Bruxelles sont tenues d'être équipées d'un défibrillateur externes pour le 31 décembre 2013 au plus tard.

La campagne de distribution de 300 DEA menée en 2012 ayant rencontré le succès, le Ministre des Sports à décider de reconduire l'opération en 2013. 600 DEA seront distribués aux clubs sportifs répondant aux critères de sélection et ayant renvoyé le formulaire adéquat à Infrsports pour le 15 février 2013.

Les clubs sportifs qui faute d'être informé à temps (la communication de l'opération ne fut pas un modèle du genre) n'ont pu tenter leur chance, peuvent faire une demande de subside pour l'achat de matériel sportif.

[ATTENTION ... Dès le 1^{er} janvier 2014, les clubs sportifs qui ne respectent pas l'obligation d'utiliser une infrastructure équipée d'un DEA ne seront plus éligibles aux subventions facultatives octroyées par la Communauté française.](#)

Quand est-il pour les Clubs qui pratiquent leurs activités au sein d'une infrastructure scolaire?

Renseignements pris près du Cabinet du Ministre des Sports et de l'ASIF, il en ressort que les subsides étant attribués par le Ministère des sports c'est le club sportif qui doit faire les démarches. Les infrastructures sportives des établissements scolaires dépendant du Ministère de l'éducation, elles ne peuvent faire appel aux subsides ADEPS.

Quand est-il pour les Clubs qui pratiquent leurs activités sur des parcours en plein air (Field-2D-3D)?

En attente des renseignements demandés près du Cabinet du Ministre des Sports,

Pin's de progression et Pin's avec le "logo RBA" :

Le CA ayant, en son temps décidé, d'ajouter un pin's de progression intermédiaire (coq vert sur fond blanc) entre le pin's 500 et le Maître Tireur (558) pour les 18m en salle, il est équitable d'en faire autant pour les organisations extérieures pour lesquelles sont attribués des distinctions LFBTA.

L'administrateur à l'arbitrage et le secrétaire administratif demandent au CA l'autorisation de faire une commande de pin's intermédiaires, l'un pour le 2x25m extérieur (coq mauve sur fond blanc) et un pour le 50-30m (coq rouge sur fond jaune).

La commande devrait être de 250 pièces pour chacune des distinctions.

Le conseil d'administration accepte, à l'unanimité des présents, que la commande de 2 x250 pin's soit réalisée.

L'administrateur responsable de l'Arbitrage fera la commande, elle sera livrée chez le secrétariat administratif et la facture envoyée chez le trésorier.

5. Gestion Sportive :

Stage des Elites :

Les stages organisés à Tubize ont commencés.

La salle de Tubize étant indisponible les 16 et 23 mars, la Direction technique envisage d'organiser s'il reste un budget, un stage extérieure en avril 2013.

6. Direction technique :

ADEPS - Formation des cadres :

Le Directeur technique accompagné du Président, sortent d'une réunion avec l'ADEPS à propos du Cahier des Charges organisant la "Formation des cadres". L'ADEPS demande que le travail présenté soit allégé, sauf en ce qui concerne le cours sur "la sécurité" pour lequel il est demandé de proposer 6 heures en lieu de trois.

Lorsque le Cahier des charges sera accepté, le travail ne sera pas terminé pour autant. Il faudra alors réécrire les cours en adéquation avec celui-ci.

Le Directeur technique fera appel à la collaboration volontaire des brevetés ADEPS (niveau 2 et 3) toujours actif en LFBTA afin de se répartir le travail.

Il est évident que les brevetés ayant acceptés de réécrire un, voir plusieurs cours seront prioritaire pour le/les dispenser lors des prochaines sessions de formation.

Championnat d'Europe en Salle 2013 :

Archers compound : **Renaud Domanski** est **médaille d'argent** en Compound Homme junior. Le Directeur technique que la LFBTA possède avec Renaud, un archer de très haut niveau.

Niveau global très élevé dans cette catégorie. Pour espérer briller il faut être capable d'aligner cinq fois trois dix à la suite.

Archers recurve : tant pour la HBL que pour la LFBTA, le constat est qu'il faudra encore travailler si l'on veut obtenir des résultats probants. Il faudra surtout apporter une solution pour que les archers ne perdent pas le contrôle même en état de stress

Guide en plein air :

Le Directeur technique propose d'y intégrer la possibilité d'organiser lors d'organisation 50-30m, des 2x50m.

Cette formule doit permettre aux archers compounds qui le souhaitent d'avoir plus d'entraînements dans le format international. Elle permettra également aux archers recurve d'avoir un format de transition avant de s'essayer au format international (2x70m).

Le conseil d'administration accepte, à l'unanimité des présents, de permettre (sur base volontaire) l'organisation de ce format de compétition.

Sélection pour Grand Prix de Riom (France) : du 05 au 20 avril 2013

| | | |
|-------------------------------|-------|------------------------------|
| - Catheline Dessoy | -CD- | -LFBTA- |
| - Jean-Philippe Durllet | - CH- | -LFBTA- |
| - Laurent Royen | -RH- | -LFBTA- |
| - Yvan Denis | -RH- | -HBL- |
| - Lenty Ghys | -RH- | -HBL- |
| - Philippe Estievenart | - | - Capitaine d'Equipe- |

Sélection pour Coupe Junior de Ljubljana (Slovénie) : du 13 au 18 mai 2013

| | | |
|------------------------|--------|------------------------------|
| - Rika Vermeiren | - CDC- | -HBL- |
| - Lenty Ghys | -RHC- | -HBL- |
| - Robin Ramaekers | -RHJ- | -HBL- |
| - Anciaux Olivier | -RHC- | -LFBTA- |
| - Jonathan Vandergucht | -RHJ- | -LFBTA- |
| - Marc Ronsse | - | - Capitaine d'équipe- |

Sélection pour la World Cup de Shanghai (Chine) : du 13 au 19 mai 2013

| | | |
|---------------------------|------|------------------------------|
| - Sarah Prieels | -CD- | -LFBTA- |
| -Renaud Domanski | -CH- | -LFBTA- |
| - Philippe Prieels | - | - Capitaine d'équipe- |

Sélection pour le Grand Prix d'Echmiadzin (Arménie) : du 27 mai au 1^{er} juin 2013

| | | |
|----------------------------|------|----------------------------------------------------------------------|
| - Catheline Dessoy | -CD- | -LFBTA- |
| - Nicolas Schommers | -RH- | -LFBTA- |
| -Laurent Royen | -RH- | -LFBTA- |
| - Marina Prelipcean | - | - Capitaine d'équipe- ... sous réserve de son acceptation ... |

Le conseil d'administration accepte, à l'unanimité des présents, la composition des différentes sélections présentées.

Site de la LFBTA :

Certaines informations ne sont pas simple à trouver, le classement des informations est parfois brouillon, certaines rubriques méritent d'être ajoutées (exemples : Haut niveau, Formations).

La tenue à jour d'un site prend du temps ... ne doit-on pas envisager de la confier à plusieurs personnes plutôt qu'à une seule?

7. Gestion du « Dopage » :

Autorisation à usage thérapeutique (AUT) :

SOIT :

- Délivrée par LAUSANNE (WA) : pour les archers internationaux reconnus par la WA. En LFBTA nous n'en comptons pas à ce jour.

- Délivrée par la CAUT (Commission de la Communauté française pour l'autorisation d'usage à des fins thérapeutique) : - pour les archers appartenant au groupe cible international de leur fédération;

- pour les archers qui pratiquent leur sport dans le cadre d'une activité principale rémunérée.

- pour les archers ayant obtenus la reconnaissance comme Sportif de Haut niveau, Espoir sportif ou Partenaire d'entraînements par l'ADEPS (Commission 14).

- Les archers qui en Communauté française n'appartiennent pas à l'une des catégories reprises ci-avant doivent simplement être en possession d'un certificat délivré par leur médecin.

Que doit faire l'archer qui appartient à cette dernière catégorie en cas de contrôle? :

- Contrôle en Communauté française : montrer son certificat lors du contrôle;

- Contrôle en Communauté flamande : accepter le contrôle en présentant le certificat médical et ensuite introduire une demande d'AUT près des services compétant de la Communauté flamande;

- Contrôle hors frontière : accepter le contrôle en présentant le certificat médical et ensuite attendre les résultats :

- Si résultats négatif = ne rien faire;

- Si résultats positif = - soit faire appel;

- soit ne rien faire et avertir la CAUT (C'est elle qui

étudiera le dossier et le classera sans suites).

CETTE SITUATION EST PLUTOT ROCAMBOLESQUE

Le Docteur Anne Dalooze, Patronne de la CAUT, souhaite que les Fédérations sportives interviennent près des pouvoirs politiques pour qu'ils apportent une solution plus cohérente à cette situation.

L'Administratrice Responsable de l'Antidopage, va rédiger un courrier à l'attention des politiques.

Un article à propos des AQUIT sera publié dans un prochain numéro de la revue "l'Archer".

8. Trésorier :

22 février 2013 la LFBTA comptait 2245 membres.

9. Sponsoring :

L'Administrateur responsable du Sponsoring prépare un dossier "recherche de sponsor" : celui-ci contiendra notamment, une présentation de la discipline et de ses variantes, une présentation de la LFBTA, une présentation de résultats probants des ces dernières années (palmarès), etc.

Afin de réaliser ce document, toutes les infos pouvant être fournies sont les bienvenues.

La recherche de sponsor implique de pouvoir leur proposer des supports permettant de la visibilité. A cet effet, il propose d'instaurer une tenue LFBTA celle-ci serait un support de visibilité en LFBTA voir en Belgique qui peut être elle même prise en charge par un équipementier. Pour être efficace dans la recherche de sponsors, le port de cette tenue doit être autorisé lors des compétitions en LFBTA, lors des Championnats, ...

D'autres supports de visibilité peuvent être : la revue l'Archer, le site LFBTA, les courriers envoyés par le secrétariat, les administrateurs, ...

11. Date prochaines réunions :

CA complet : 12 avril 2013 dès 19h 30 au GSR avenue de Marathon, 1 à 1020 Bruxelles

Fin de séance : 22h30.

Rédaction du secrétaire administratif

Pour le Conseil d'administration

Vincent Vandervelden
Président

Francine Hanique
Secrétaire générale